Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 897

Artikel: Fédéralisme : discrétion et effets de manche
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018062

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MIGROS – BANQUES

La revanche des épiciers

(*yj*) A fin février, la Fédération des Coopératives Migros et L'Union de Banques Suisses publiaient leurs résultats pour l'exercice 1987. La plus grande entreprise de distribution et la première banque commerciale du pays travaillent toutes deux à l'échelle du milliard, en terme de chiffres d'affaires, d'intérêts actifs et autres commissions qui augmentent bon an mal an de quelques pour cent, c'est-à-dire de plusieurs centaines de millions de francs.
Et pourtant, par-delà les mouvements d'affaires à la hausse, les bénéfices ont décru de part et d'autre l'an dernier. En déclenchant de nouvelles batailles sur les prix, de la viande en particulier, la Migros a réduit son cash-flow de 6,3% (de 590 à 572 millions) et son bénéfice de 22,4% (de 210 à 163 millions) pour des ventes au détail en augmentation de 3,4% (de 9,4 à 9,7 milliards de francs). La stratégie est claire: dans l'impossibilité de tenir l'objectif limité à + 2% d'augmentation réelle du chiffre d'affaires fixé en son temps par Pierre Arnold, la Migros casse les prix pour augmenter sa part au marché dans divers secteurs, celui des produits frais en particulier. Au total, 382 étiquettes révisées à la baisse, un cadeau de 100 millions aux clients pour un indice interne de renchérissement négatif (-1%). De quoi mettre Coop mal à l'aise, même si l'écart entre les deux grandes fédérations coopératives ne se creuse pas.

Du côté de l'UBS, la somme du bilan augmente certes de 5%, passant de 152,2 à 160,4 milliards, suite à l'augmentation de toutes les positions actives, sauf les changes par papier-valeur; mais le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice en diminution de 3%, de 776 à 753 millions. Les charges de personnel augmentent dans une proportion relativement élevée (+ 8,8%) supérieure à celle de tous les autres frais et produits.
Le secteur bancaire, qui a fortement engagé durant les dernières années, se présentait comme un énorme réservoir de postes. Ces dernières semaines, suite aux répercussions décalées du crash boursier, la politique a changé et l'indice de l'emploi pour l'année courante devrait s'en ressentir. Tandis qu'en 1987 l'UBS augmentait ses effectifs de 891 unités pour atteindre 20 881 postes (dont 12 000 équipés informatiquement), la Migros engageait 3300 nouveaux collaborateurs dont le total passait de 58 400 à 61 700 (43 500 à temps plein).

Ainsi donc, les épiciers semblent devoir prendre leur revanche. Et les banques manger un peu moins de pain blanc. En tout état de cause, la vulnérabilité du secteur financier dont les opérations paraissaient il y a six mois encore les plus aptes à procurer des profits rapides est désormais une réalité reconnue. Et s'il valait mieux vendre de vraies salades, des biens réels, que des papiers, options, devises, titres et autres équivalents? ■

ECHOS DES MEDIAS

La presse de gauche est peu connue. Savez-vous que *Le petit combat socialiste illustré* vient de publier son dix-huitième numéro? Il contient, entre autres, le dossier d'un enseignant jurassien, en poste à Ouagadougou, au Burkina-Faso.
Combat socialiste, CP 69, 2800 Delémont 2.

La *Neue Zurcher Zeitung* confirme sa position de pointe en économie suisse et introduit une page, à périodicité variable, sur des thèmes et thèses économiques. Il s'agira d'études plus approfondies que de simples articles de presse.

L'intervention américaine au Viet-Nam (1965-1975) justifie l'édition d'un périodique allemand intitulé *NAM*. Une édition anglaise l'a précédé.

Deux quotidiens jumelés paraissent à Interlaken: l'*Oberländisches Volksblatt* et l'*Echo von Grindelwald*. Le premier, fondé en 1863, a donc 125 ans, mais il n'est quotidien que depuis quelques années.

FEDERALISME

Discrétion et effets de manche

(*ag*) Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation un avant-projet de loi sur l'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. En adoptant l'article 64ter de la Constitution fédérale, le peuple suisse lui en a donné la base légale. Estimant que l'avant-projet traduisait une ingérence fédérale dans le domaine de la procédure pénale, qui est l'apanage des cantons, le Conseil d'Etat vaudois a réagi, fermement. Bien! Mais, dans un communiqué envoyé à la presse, il adopte un ton fait pour qu'applaudisse la galerie:

Dans ses déterminations, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il s'opposera énergiquement et par tous les moyens en son pouvoir à cette inadmissible intrusion fédérale dans le cadre de la procédure.
Cette *intrusion fédérale dans le cadre* (sic) appelait évidemment un style catcheur, une réponse rentre-dedans.
On aurait souhaité qu'un peu de cette ardeur soit utilisée pour exprimer la position du Conseil d'Etat après publication de la lettre du Conseil fédéral au Canton du Jura, où l'exécutif ose affirmer qu'il peut transmettre ses ordres aux polices cantonales pour que soient exécutées les décisions de sa compétence, sans que le gouvernement cantonal soit informé: réquisition des polices cantonales! Pour l'instant, ce sont les journalistes, Michel Perrin dans *24 Heures* (29.2), Willy Boder dans *La Suisse* , qui ont sauvé l'honneur.
Va-t-on laisser cette détestable réponse du Conseil fédéral faire jurisprudence? Il faut aussi crier au loup quand le loup est là. ■